

SAS MAS JEREMIE LABORIE EVE

**PROCES-VERBAL
DE CONSTAT**



**3 Rue Guibal
34500 BEZIERS**

**Tel : 04 67 28 43 00
scp.eric.baldy@huissier-justice.fr**

**SAS MAS JEREMIE
LABORIE EVE**

Jérémie MAS Eve LABORIE
Commissaires de Justice
Associés

3 Rue Guibal
34500 BEZIERS



No Acte : 110402_78

Réf. : 200264/75568

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
ET LE TRENTE ET UN MARS**

La SAS CELESTIN MATÉRIAUX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 334 956 968, dont le siège est sis ZAE LES TANES BASSES, BP 72, route de Sète, 34800 CLERMONT-L'HÉRAULT.

Ayant pour avocat plaident, Maître ALCALDE Céline, associée de la SELARL DELRAN BARGETON DYENS SERGENT, dont le siège est sis 6 rue Saint-Thomas à NÎMES (30000).

Laquelle m'a exposé :

= Que suivant ordonnance portant injonction de payer rendue par le tribunal judiciaire de BÉZIERS le 14 décembre 2020, la

AVOVENTES

est débitrice de diverses sommes qui demeurent impayées.

= Que suivant commandement de payer valant saisie signifié par acte mon ministère en date du 16 janvier 2025, paiement de ces sommes a été demandé.

= Que les causes du commandement demeurent impayées à ce jour.

= Que conformément à l'article R 322-1 du code des Procédures Civiles d'Exécution, elle me requiert de procéder à la description de l'immeuble.

SUR QUOI,

SAS MAS JEREMIE LABORIE EVE

Je, Jérémie MAS

Commissaire de Justice Associé,

3, Rue Guibal

34500 BEZIERS

SOUSSIGNE

DEFERANT A CETTE REQUISITION

Me suis transporté ce jour à 8 chemin des Geissières à 34320 NEFFIES, parcelles cadastrées section E n° 771 et E n° 772,

AVOVENTES

J'ai procédé à la description de l'immeuble comme suit :

Sur cette vaste unité foncière, je constate la présence de deux bâtiments qui ont été édifiés.

Un premier bâtiment côté rue apparaît fait de carreaux de béton cellulaire lisse qui apparaît ne pas avoir été terminé ni totalement enduit.

Jardin :

Dans le jardin, je constate la présence de gravier et pelouse en état d'entretien courant. Ce jardin est arboré.

Un abri voiture ainsi qu'un abri de jardin sont visibles côté rue.

Le jardin apparaît entièrement clôturé à l'aide d'un grillage souple ou dur sur piquets fer.

Je constate la présence, côté opposé à la route au Nord, d'une piscine.

Un portail métallique à double battant ainsi qu'un portillon donnent accès à l'intérieur de la parcelle.

Je fais procéder à l'ouverture du portail, de la porte d'entrée de la maison dont les travaux ont été achevés, ainsi que du bâtiment en cours de travaux, mais aussi du cabanon de jardin et du local technique de la piscine.

Bâtiment principal :

Je constate que ce bâtiment apparaît divisé en trois parties totalement distinctes.

De par une baie vitrée située côté Sud-Est, j'accède à l'intérieur de la première subdivision.

Appartement :

Pièce principale :

Le sol apparaît carrelé.

Les murs et le plafond sont peints.

Je constate la présence d'appliques qui assurent l'éclairage aux murs.

Face à la baie vitrée, un coin cuisine a été aménagé à l'aide de meubles de rangement hauts et bas, un évier inox, une plaque de cuisson, un four, une hotte aspirante.

À main gauche, un placard est visible, où a été logé le tableau électrique.

Un dégagement à main gauche donne ensuite accès aux autres pièces en rez-de-chaussée.

Un radiateur en entrant à main droite.

Salle d'eau :

Par la première porte à main droite, j'accède à une salle d'eau.

Le sol est carrelé.

Les murs sont peints.

Le plafond est brut.

Je constate la présence d'un WC à chasse dorsale.

Placard avec cumulus à main droite.

Une cabine de douche.

Un lavabo avec meuble vasque.

Une petite fenêtre donnant côté Nord-Est.

Un chauffage est visible en entrant à main gauche.

Des appliques murales assurent l'éclairage de cette pièce.

Chambre :

Au fond du dégagement côté Nord-Ouest, est visible une pièce aménagée à usage de chambre.

Le sol est recouvert de sol souple.

Les murs et le plafond sont peints.

Présence dans cette pièce d'une fenêtre donnant côté Nord-Ouest, d'un radiateur électrique, ainsi que d'un globe lumineux en applique côté salle d'eau.

De par un escalier situé en entrant à main droite, j'accède aux pièces situées sur la mezzanine.

Un dégagement donne accès à une pièce sous combles.

Pièce sous combles :

Le sol est recouvert de parquet.

Les murs et le plafond sont peints.

Je constate la présence d'une fenêtre côté Sud-Ouest.

Un éclairage en applique.

Deuxième appartement :

Cet appartement apparaît disposé de la même façon que celui précédemment visité, seule l'orientation de certaines fenêtres et du dégagement en rez-de-chaussée apparaît différente.

Troisième appartement :

Mêmes remarques que celui précédemment observé.

Local piscine :

De par le portail côté Ouest, j'accède à l'intérieur du local piscine.

Le mobilier de jardin a été entreposé.

Je constate la présence d'arrivée d'eau et d'évacuation d'eau, mais aussi arrivée électrique pour machine à laver le linge.

Par une porte située à main droite, j'accède aux différents organes de la piscine, filtres, pompe, etc.

Bâtiment en cours d'élévation :

De par la porte située en rez-de-chaussée, j'accède à certaines pièces toujours en rez-de-chaussée.

Toutes ces pièces apparaissent dépourvues de tout aménagement, de sorte que seules les briques de béton cellulaire ont été disposées.

La toiture ainsi que les menuiseries apparaissent absentes.

Aucune installation électrique ou de plomberie n'est visible.

Cabane de jardin :

Dans le cabanon en bois en entrant dans le jardin à main gauche, je constate la présence d'un éclairage de type néon en plafond, d'une dalle brute et de murs en bois peints.

Les trois appartements, bien que garnis de mobiliers usuels et de certains effets personnels, apparaissent manifestement inoccupés, de sorte que l'électricité était coupée lors de notre entrée dans les lieux et que les réfrigérateurs sont vides.

Au présent procès verbal sont annexés :

- Un plan cadastral des parcelles susmentionnées,
- Une vue aérienne Géoportail des parcelles susmentionnées,
- Cent six photographies de ces constatations.

Ces photographies prises au moyen d'un appareil numérique, sont certifiées conformes à la réalité et non modifiées par un quelconque procédé technique.

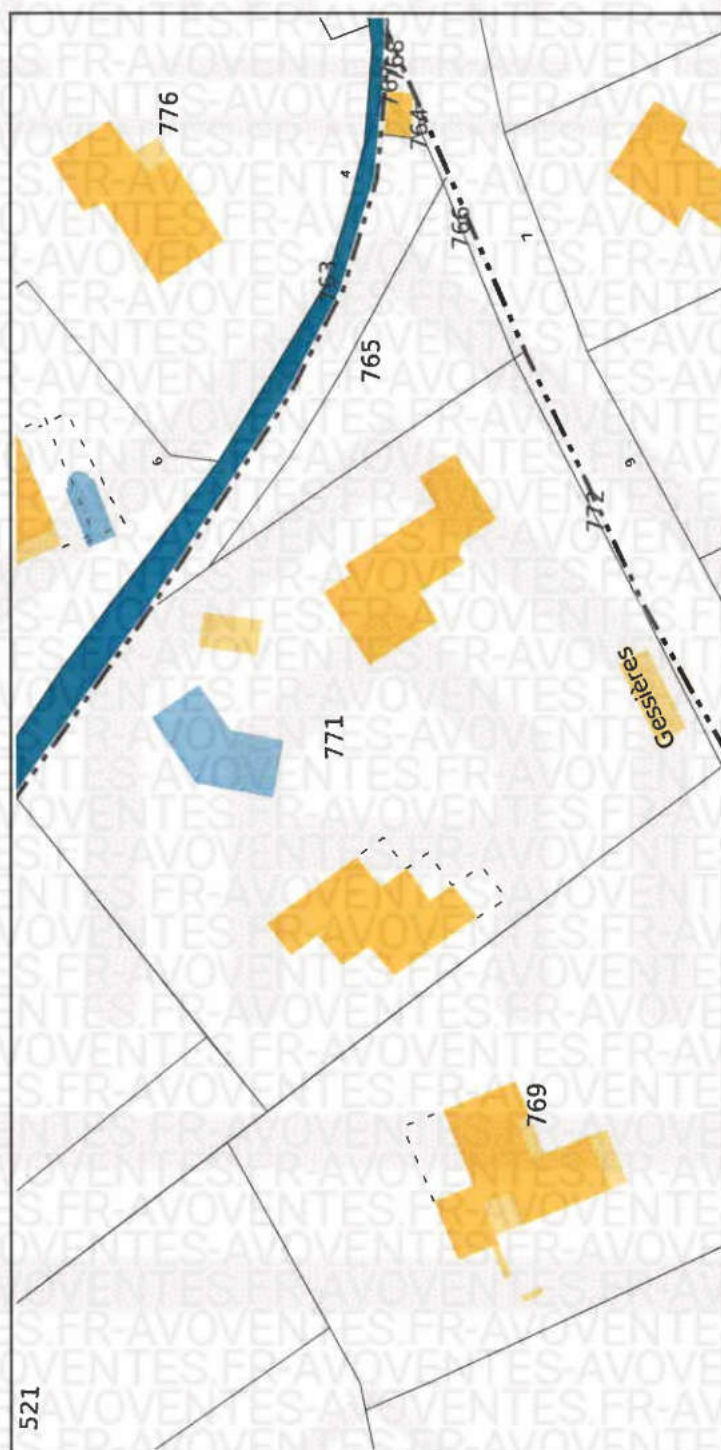
Ces photographies sont positionnées dans l'ordre de leur prise dans la séquence de mes constatations.

Ces constatations effectuées, ces déclarations enregistrées, je me suis retiré.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Durée : 3 H 30





Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Impression non normalisée du plan cadastral



Photographie n°1

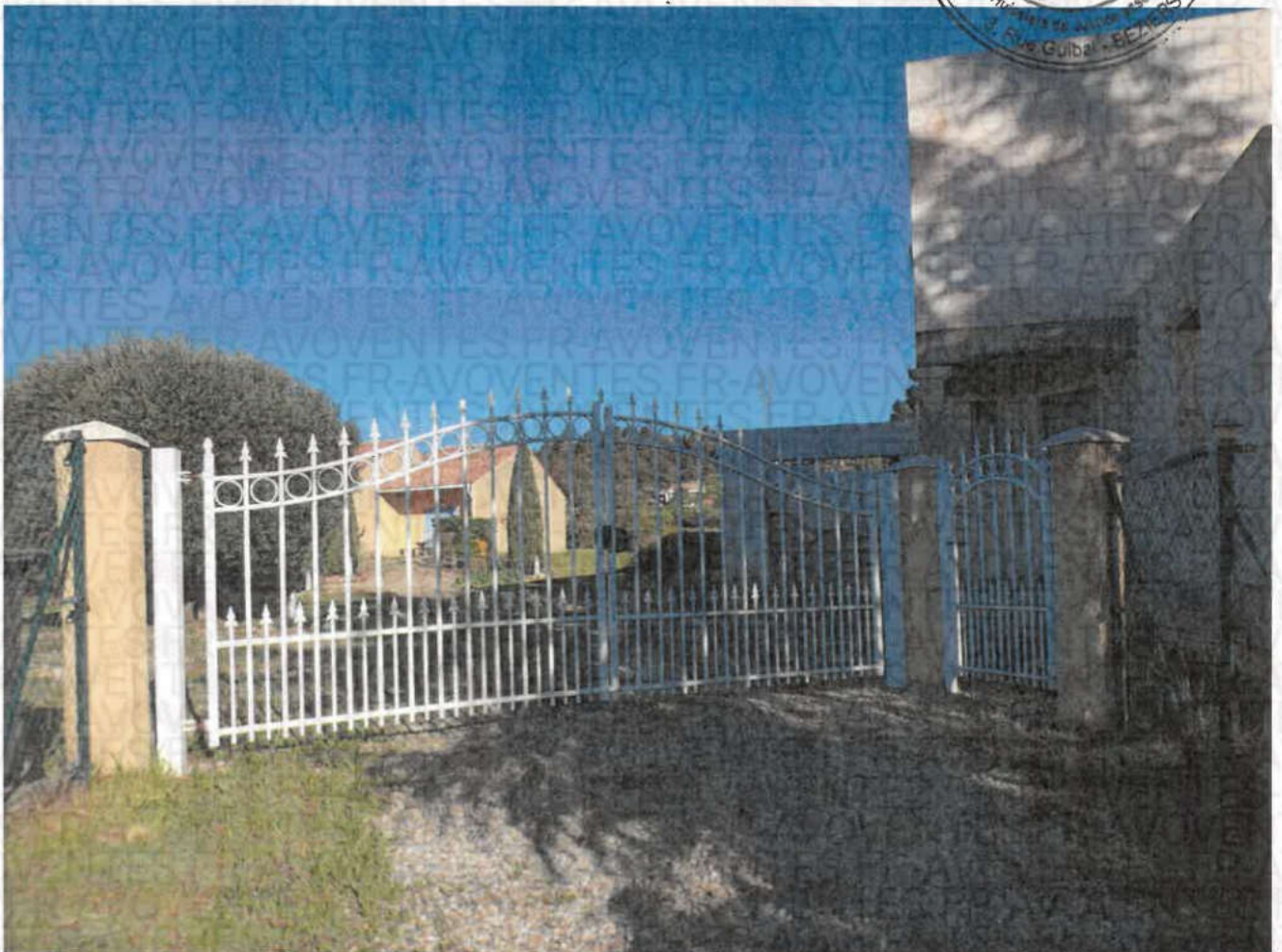


Photographie n°2





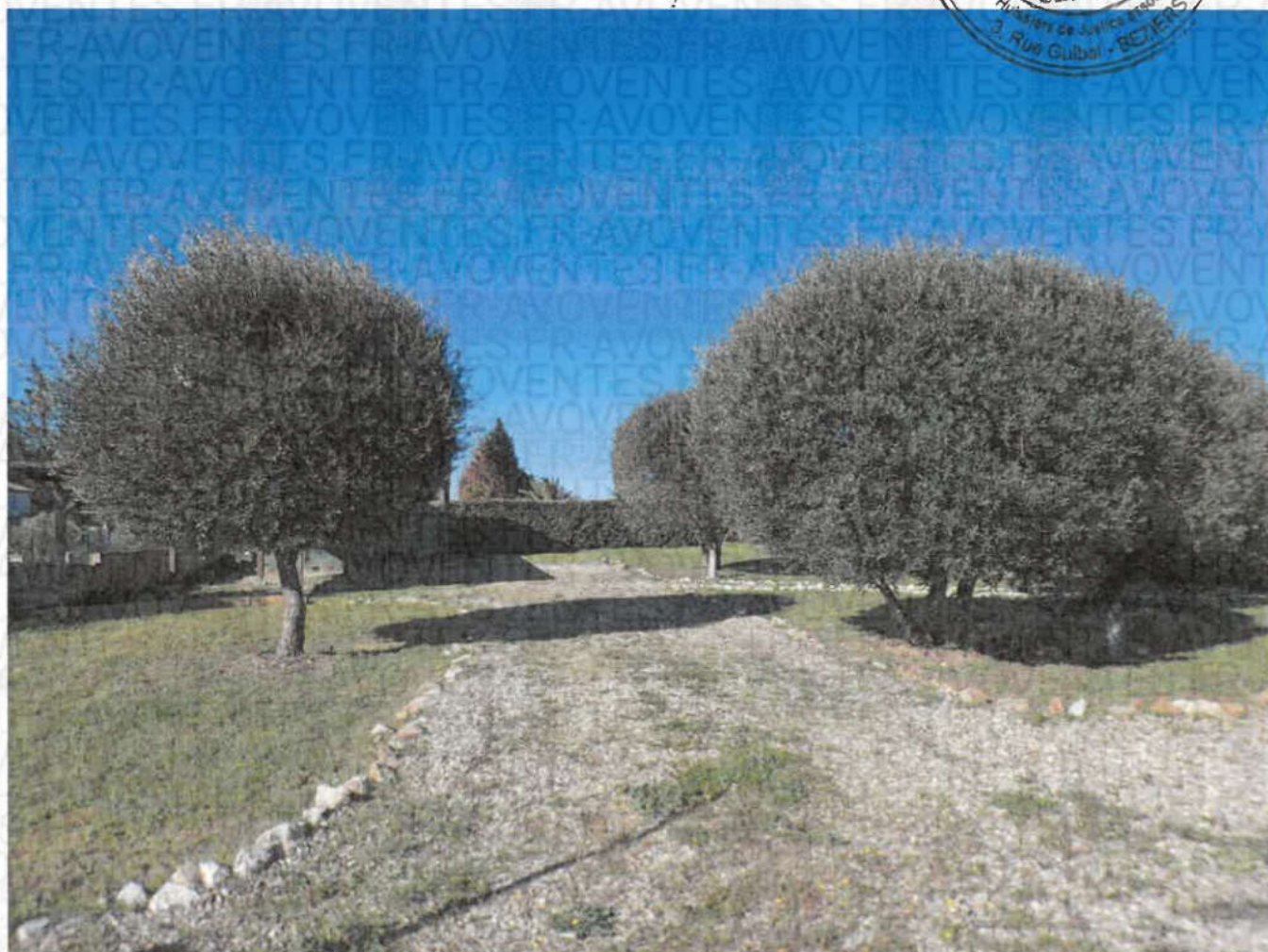
Photographie n°4



Photographie n°5



Photographie n°6



Photographie n°7



Photographie n°8





Photographie n°10





Photographie n°12





Photographie n°14





Photographie n°16



Photographie n°17



Photographie n°18



Photographie n°19



Photographie n°20



Photographie n°21



Photographie n°22



Photographie n°23



Photographie n°24



Photographie n°25



Photographie n°26



Photographie n°27

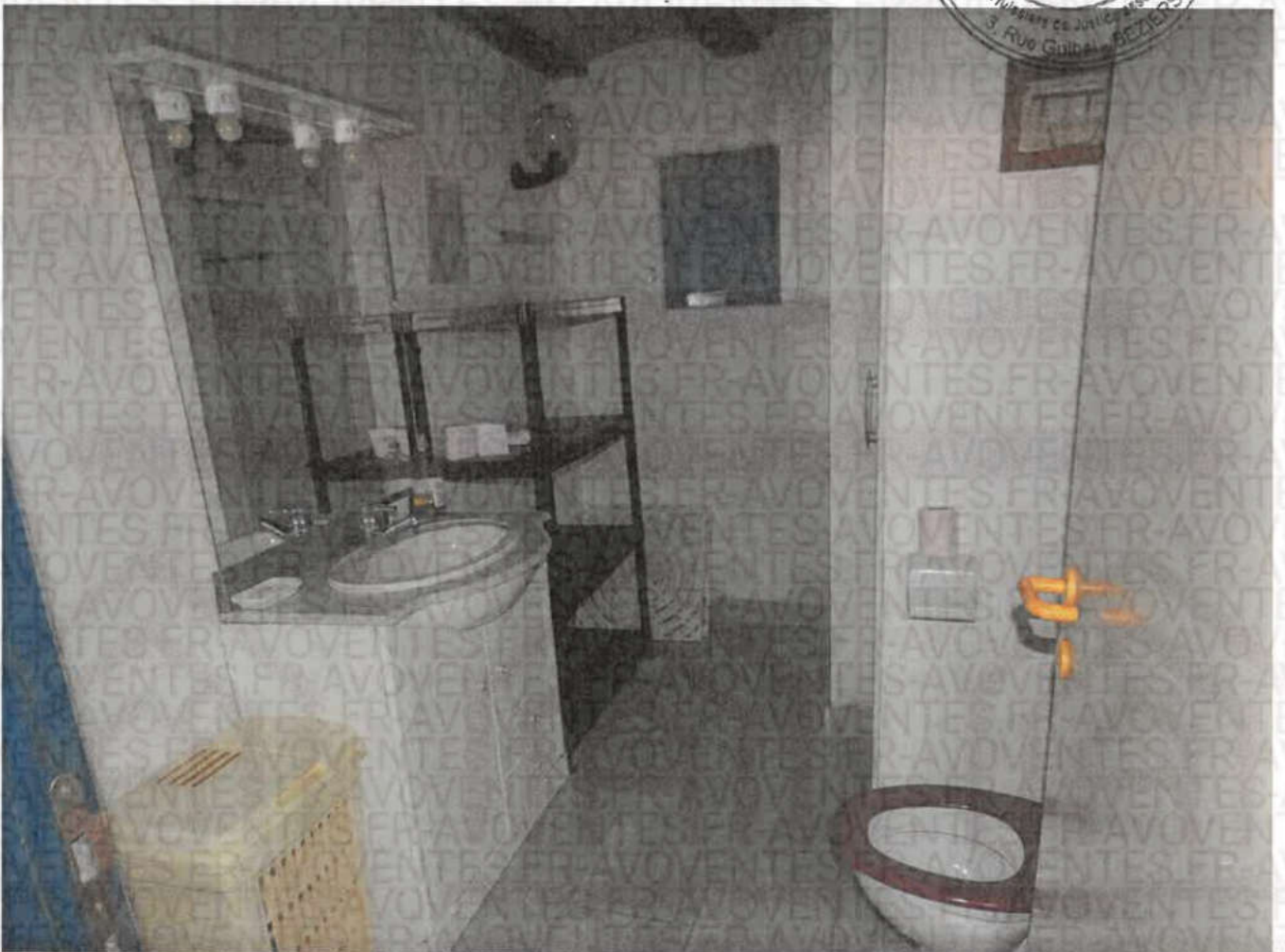


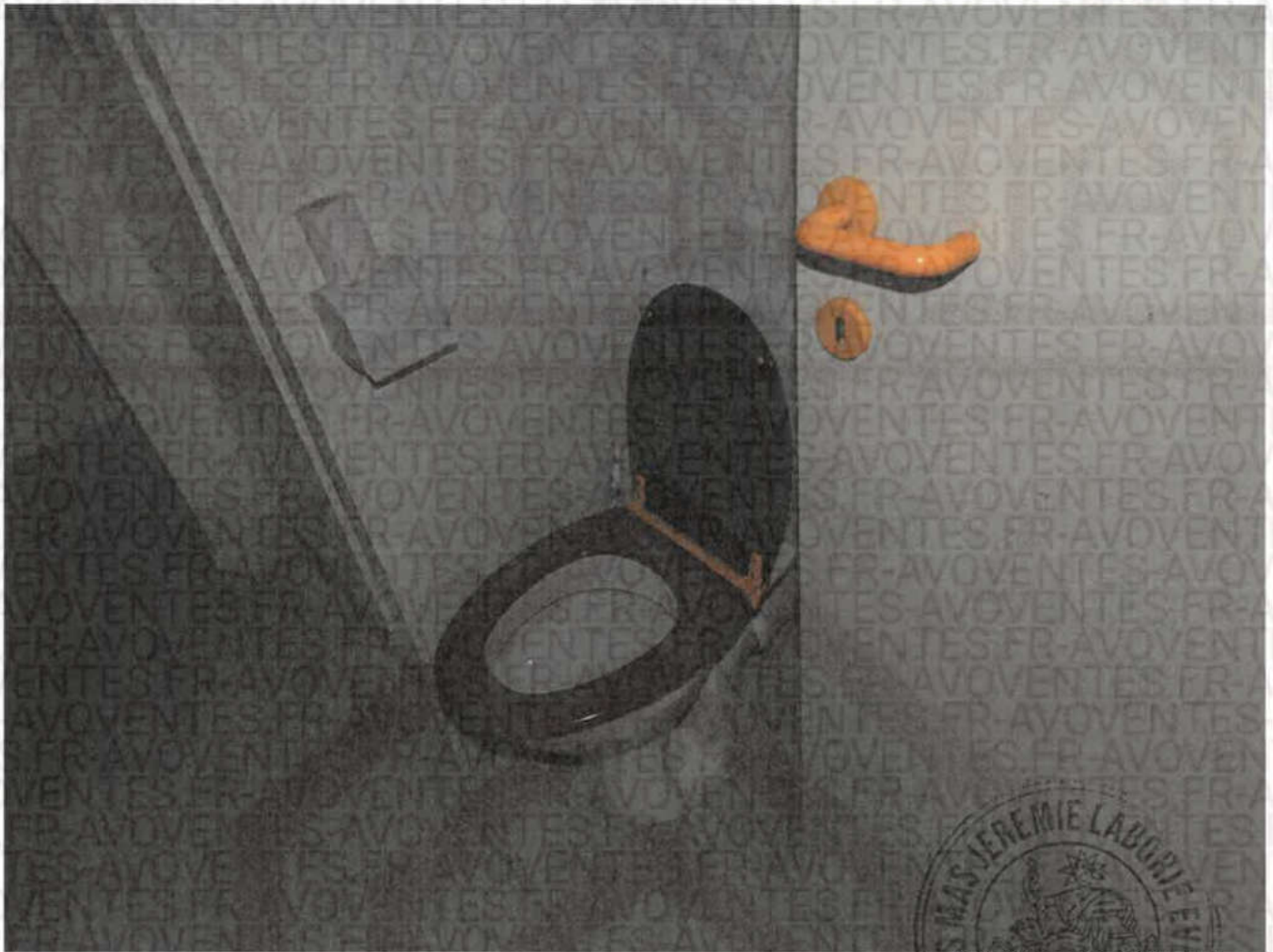
Photographie n°28





Photographie n°30

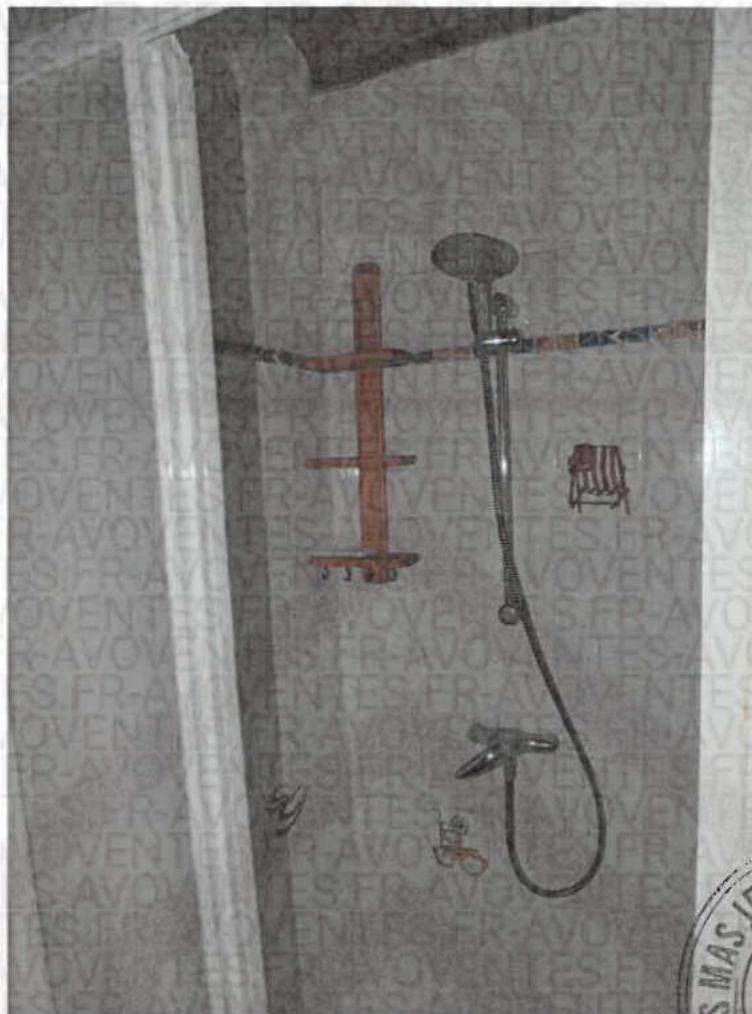




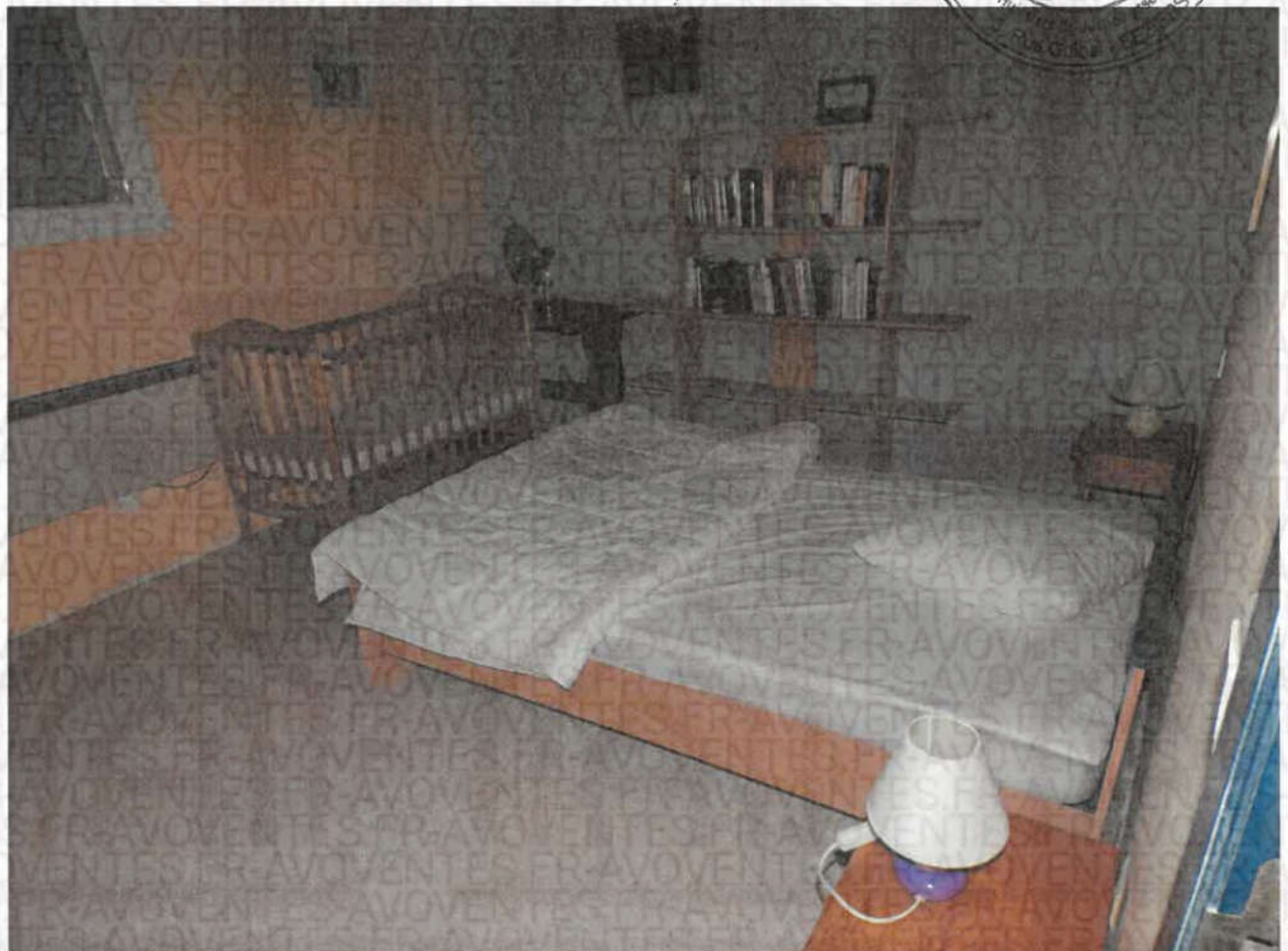
Photographie n°32



Photographie n°33



Photographie n°34

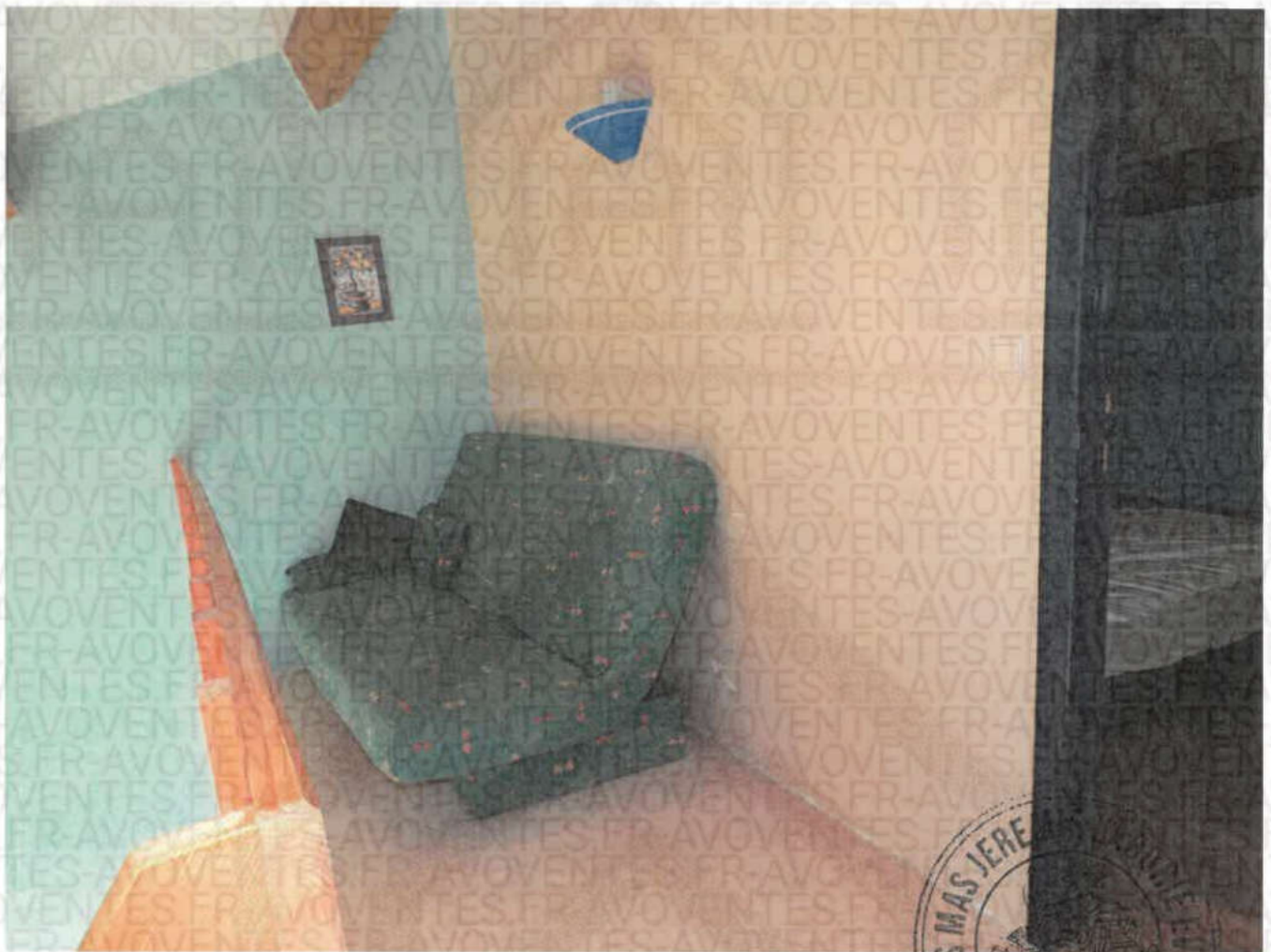


Photographie n°35



Photographie n°36





Photographie n°38





Photographie n°40



Photographie n°41



Photographie n°42



Photographie n°43



Photographie n°44





Photographie n°46



Photographie n°47



Photographie n°48



Photographie n°49



Photographie n°50



Photographie n°51



Photographie n°52

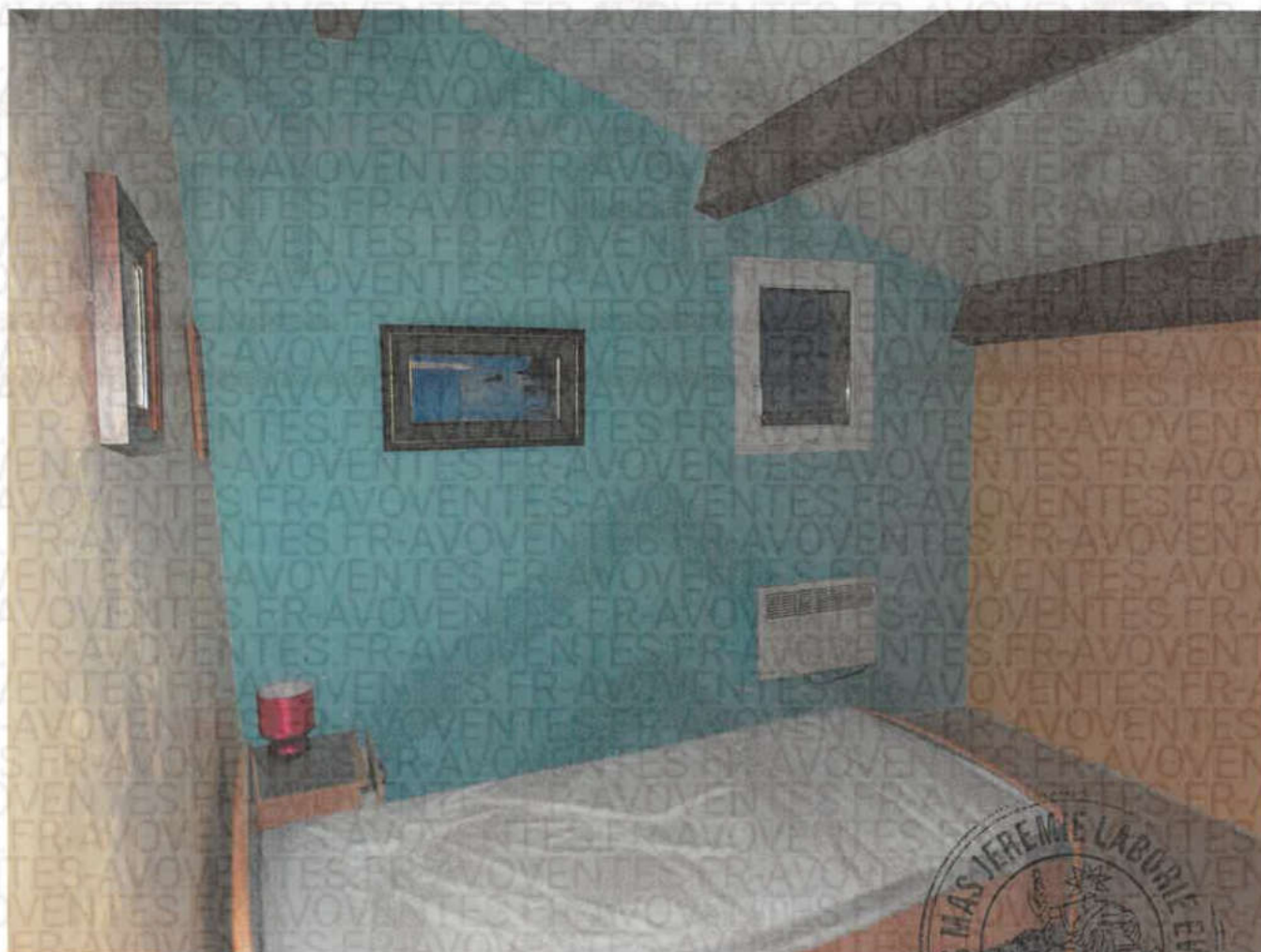


Photographie n°53



Photographie n°54





Photographie n°56



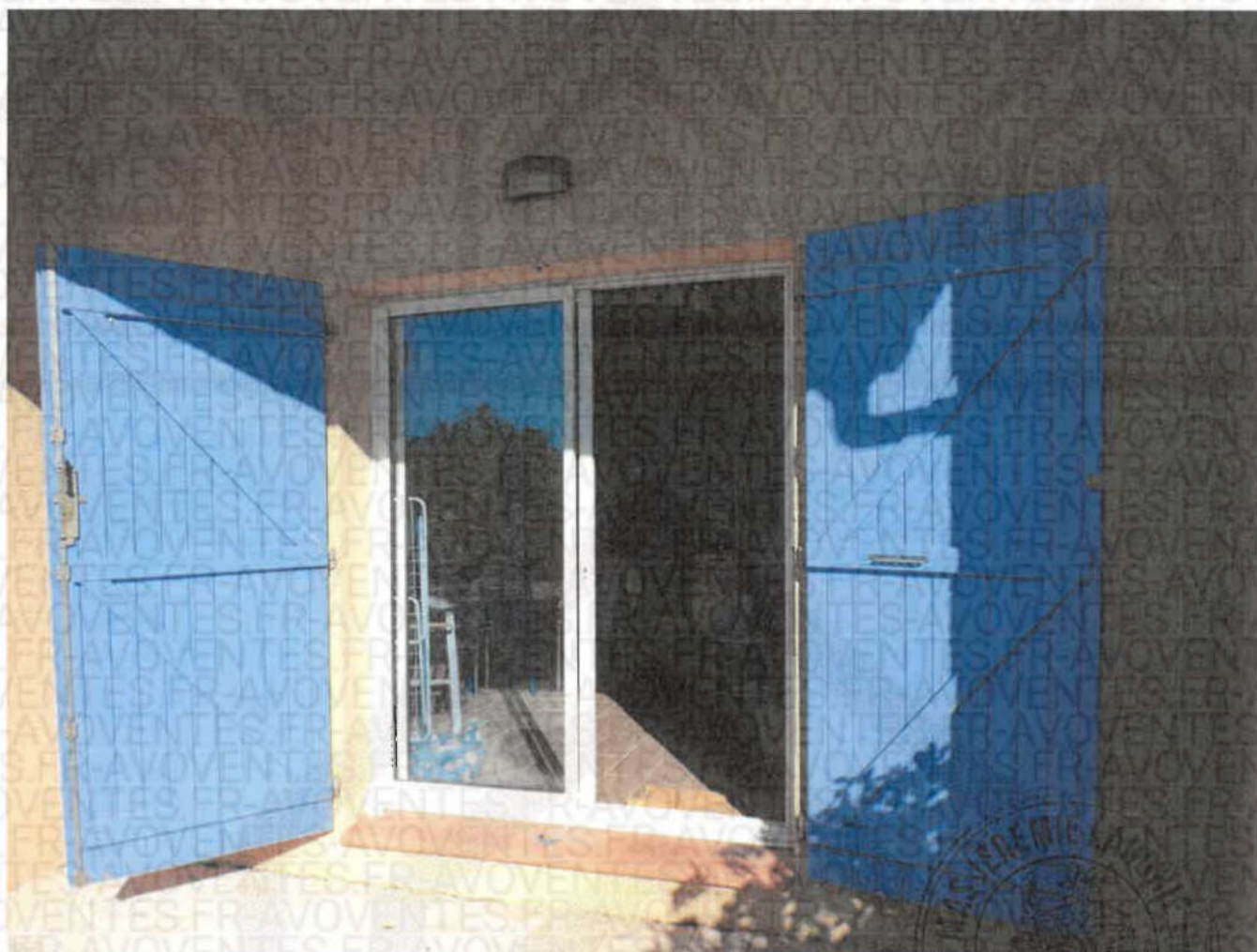
Photographie n°57



Photographie n°58



Photographie n°59



Photographie n°60



Photographie n°61



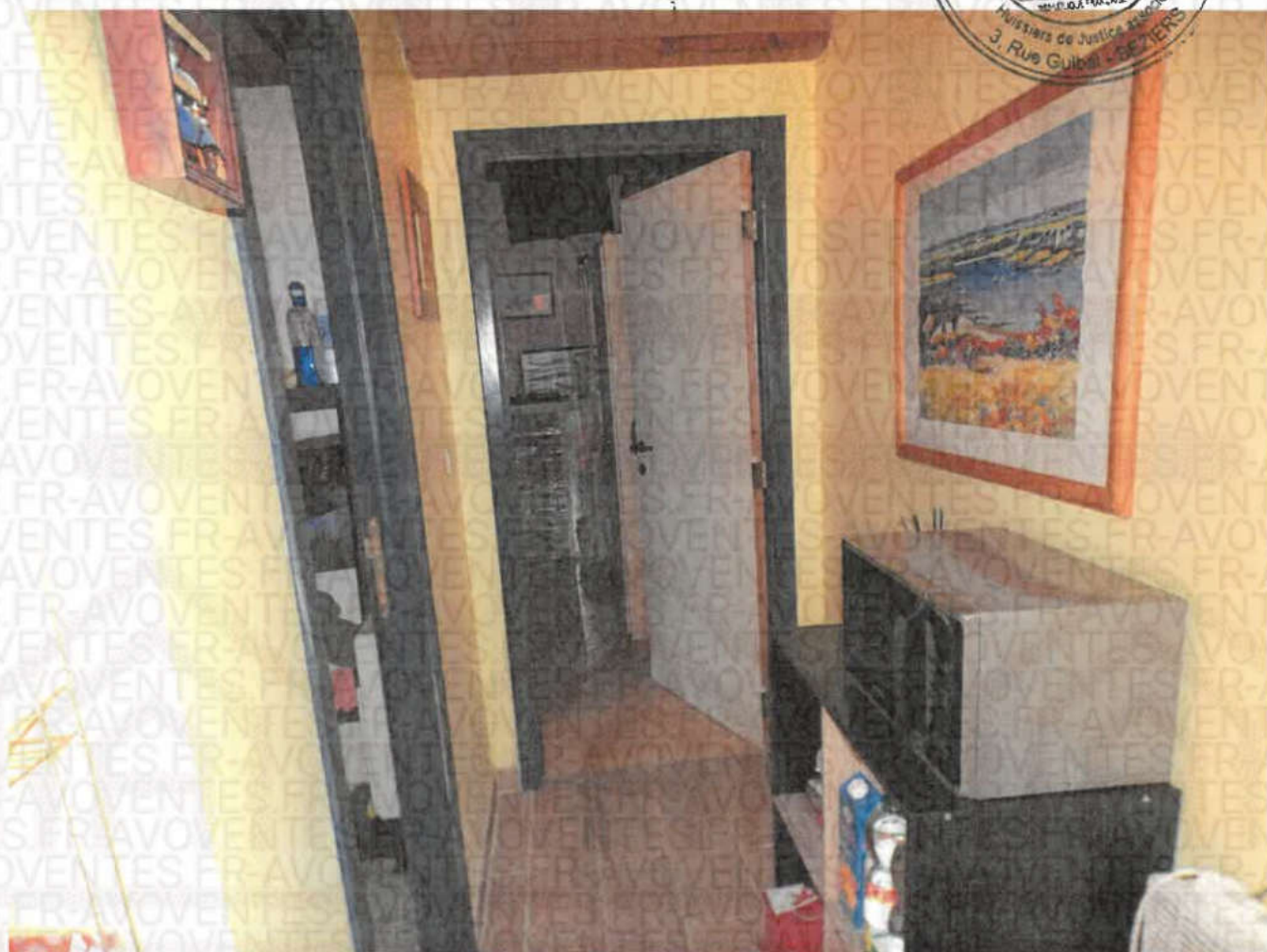
Photographie n°62

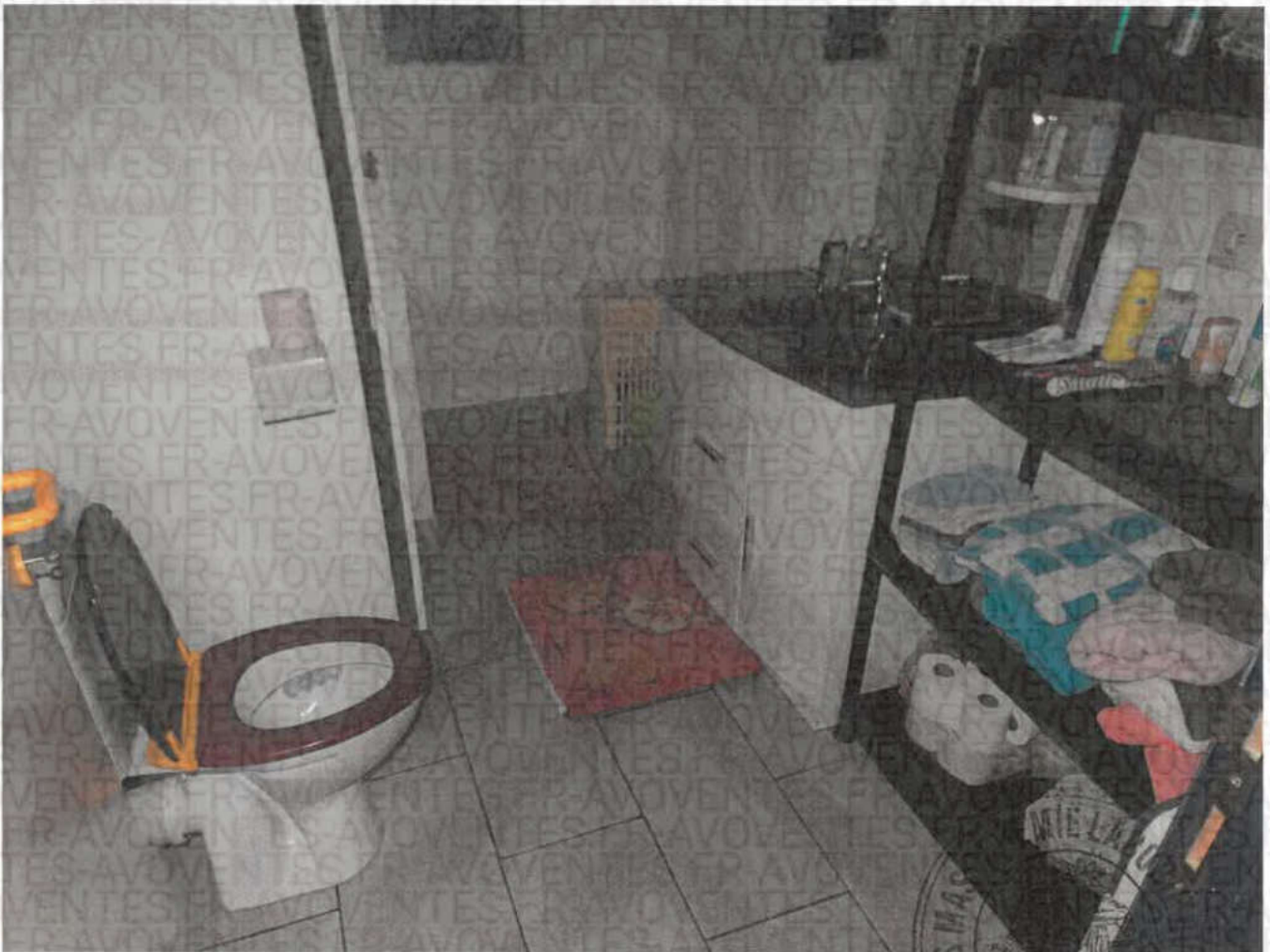


Photographie n°63



Photographie n°64





Photographie n°66





Photographie n°68





Photographie n°70





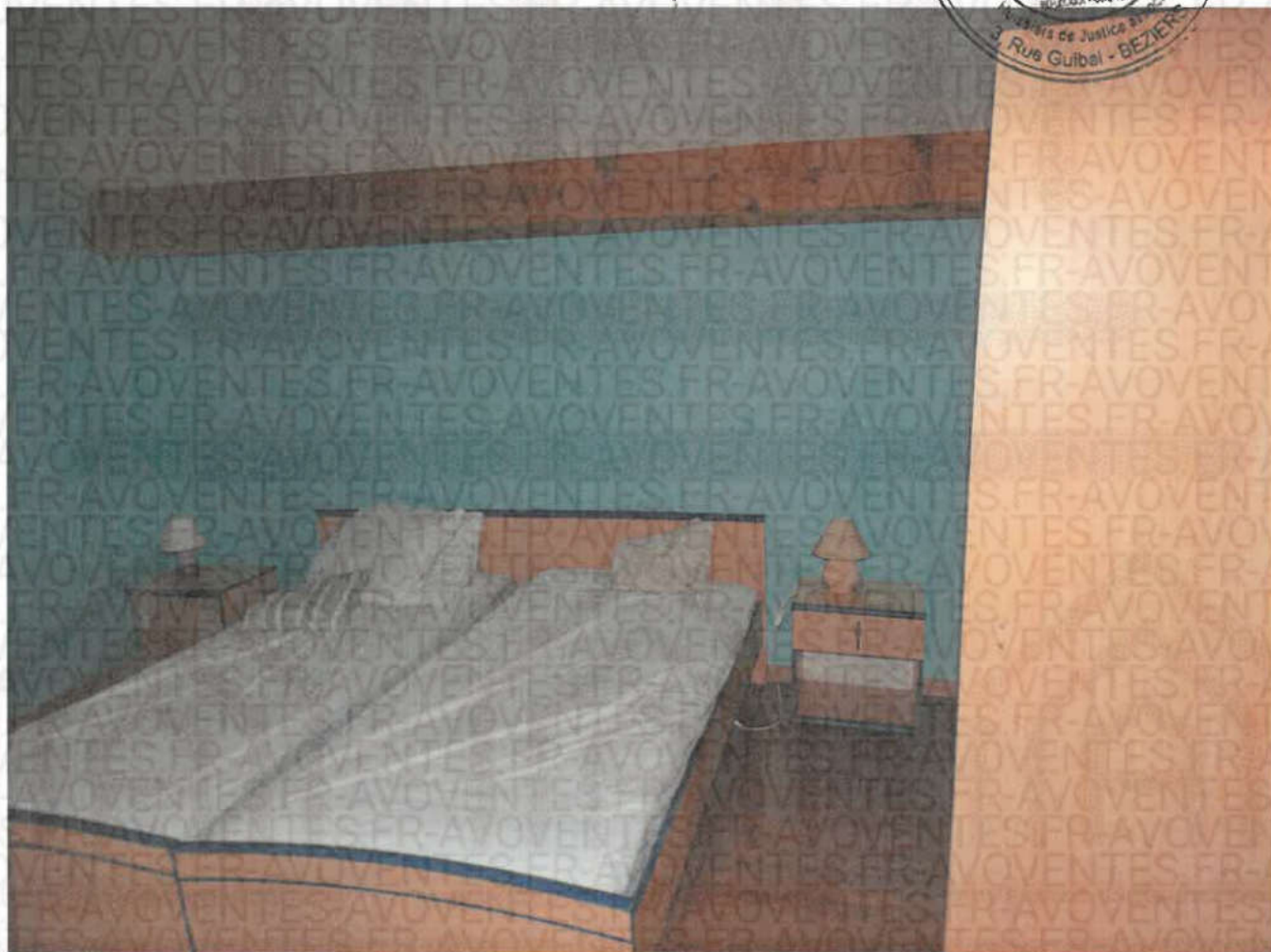
Photographie n°72



Photographie n°73



Photographie n°74



Photographie n°75



Photographie n°76



Photographie n°77



Photographie n°78





Photographie n°80



Photographie n°81



Photographie n°82





Photographie n°84

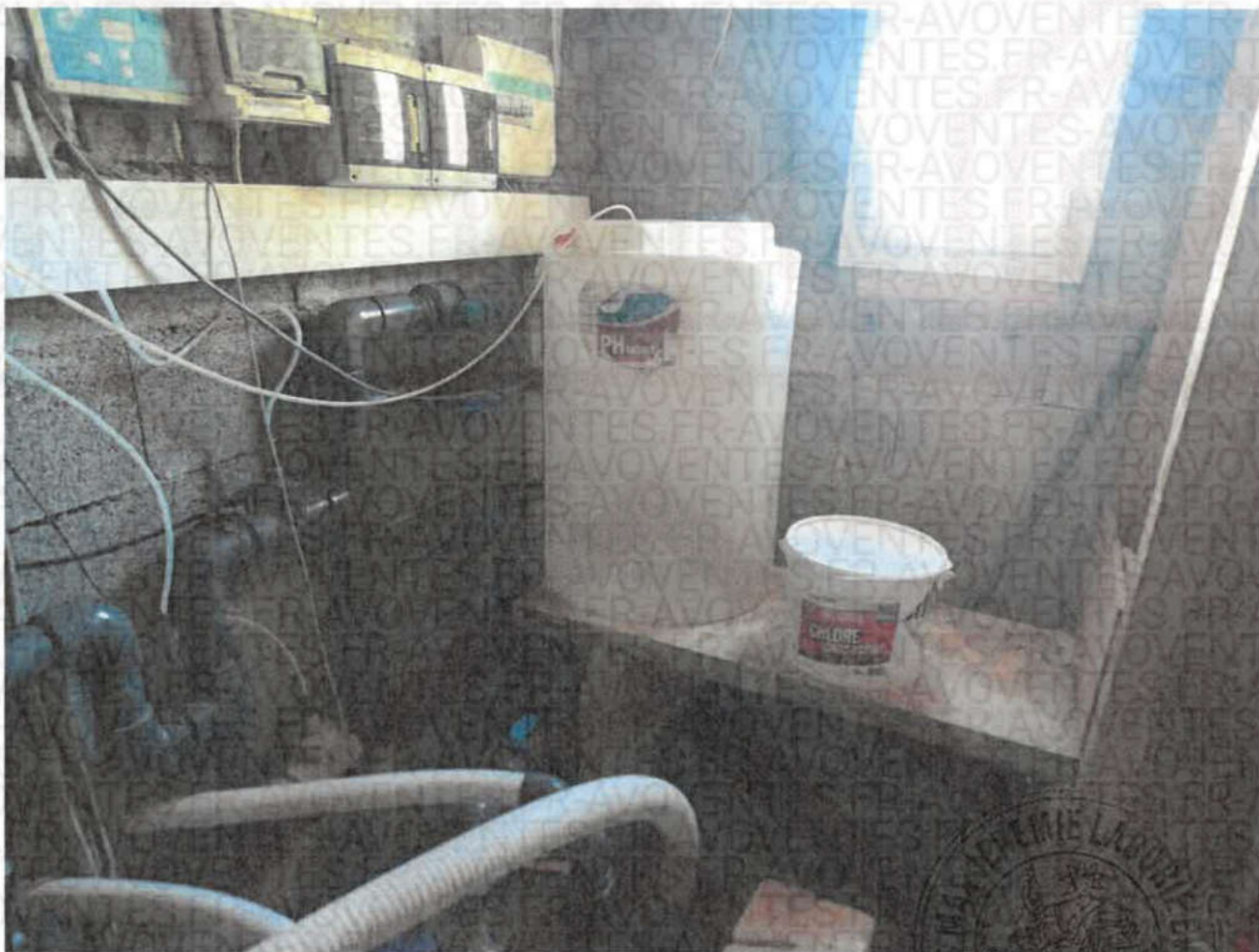




Photographie n°86



Photographie n°87



Photographie n°88





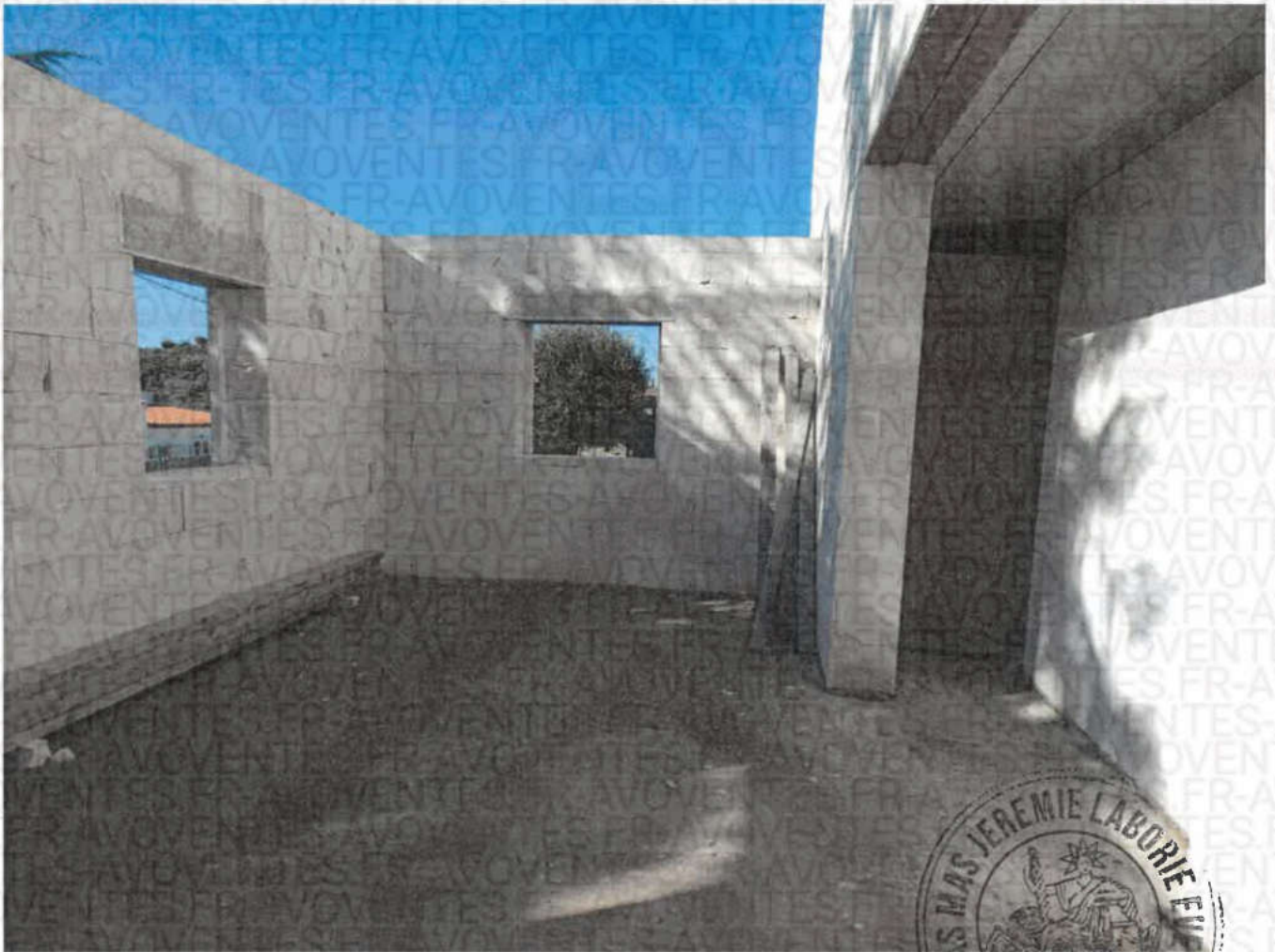
Photographie n°90



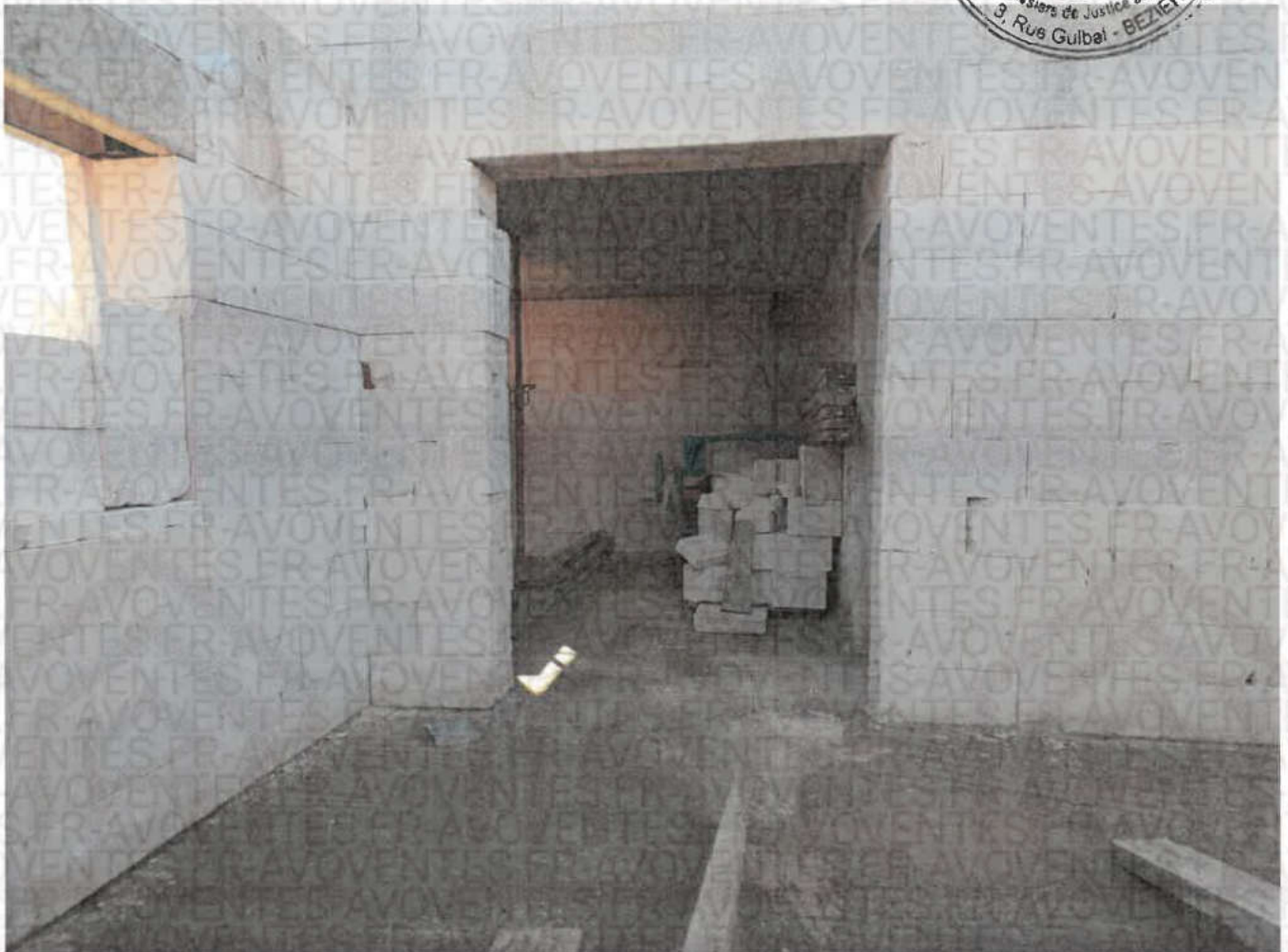


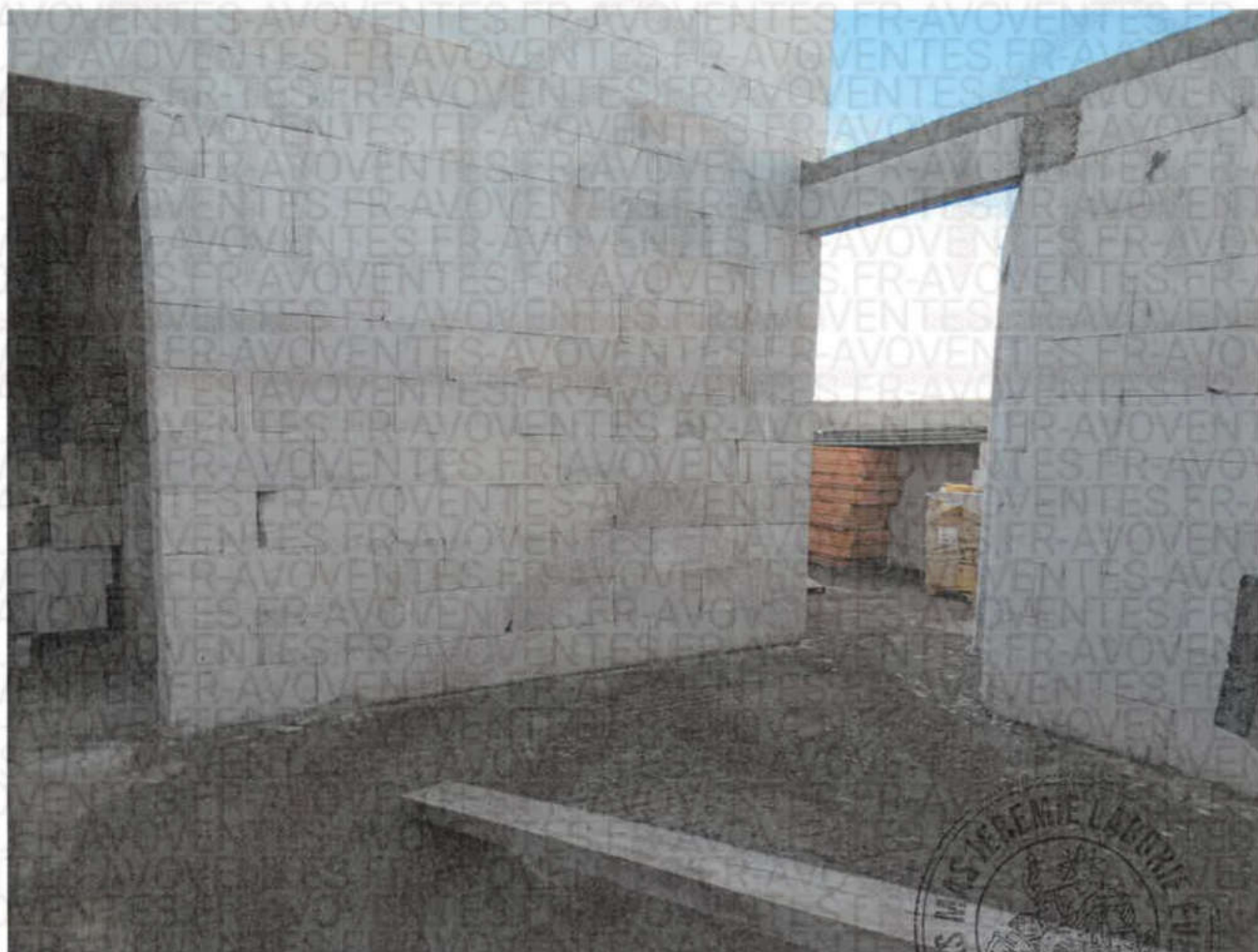
Photographie n°92





Photographie n°94





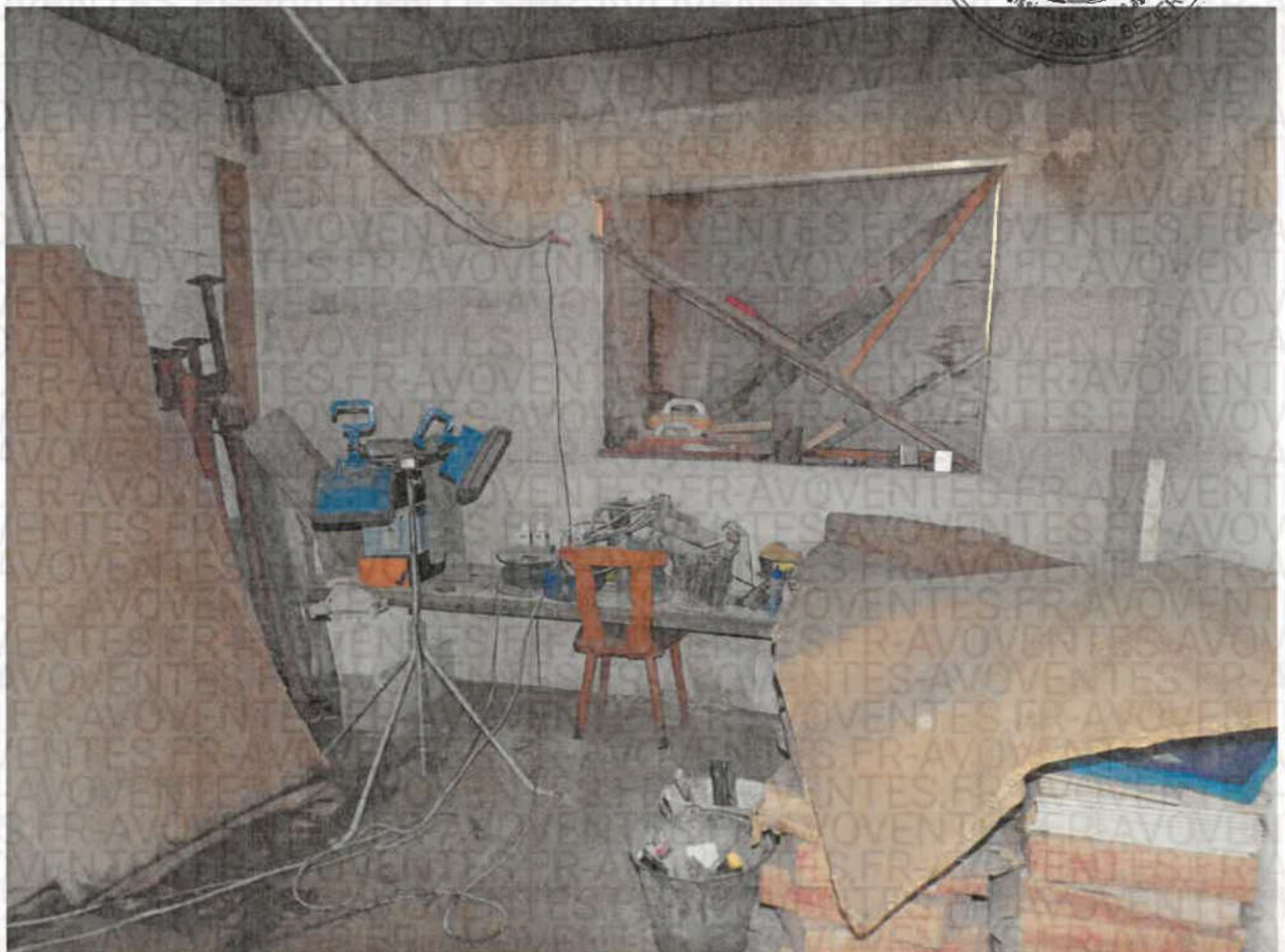
Photographie n°96



Photographie n°97



Photographie n°98



Photographie n°99



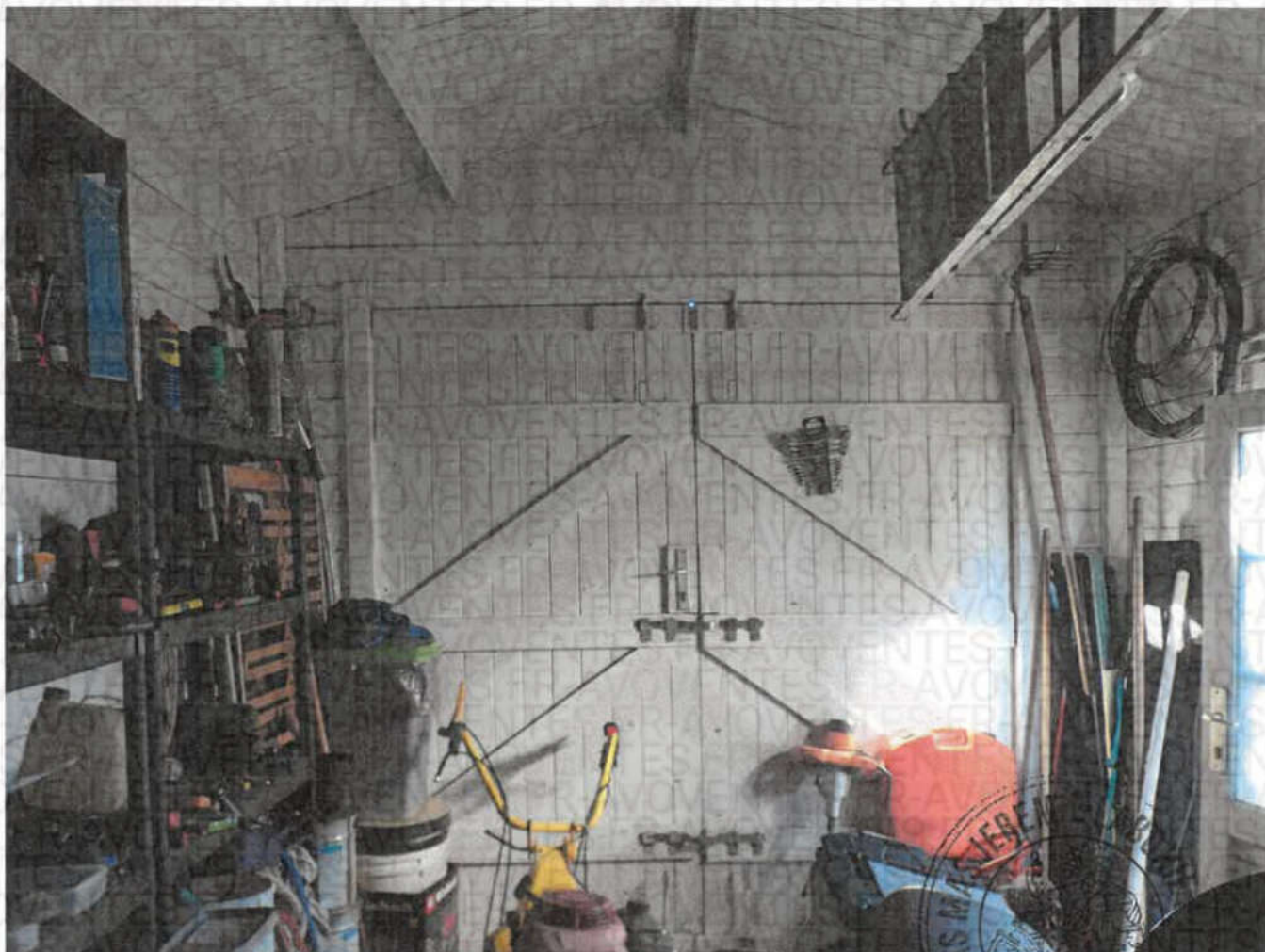
Photographie n°100





Photographie n°102





Photographie n°104





Photographie n°106

